

Commune de EREZEE

4ème division (SOY-FISENNE)
2ème division (AMONINES)

Section : A, C et D
Lieu-dit : "Rue des Roches, Rue de la Chapelle et rue Grande"
Parcelles : 142 N2, 144 A, 61 R2, 61 S2, 661 N4, 661 F5, 661 G5, 661 K5, 661 L5, 661 A7, 661 C7, 661 F7, 661 K7, 661 P7/partie, 662 N, 1139 C, 1139 D, 1140 X2, 1140 Y2, 1140 Z2, 1140 B3, 1140 C3, 1140 D3, 1140 F3, 1140 T3, 1140 V3, 1140 W3, 1140 X3, 1140 X4, 1140 F6, 1140 M6, 1140 P6, 2393 B et 2393 C

Permis d'urbanisation de la propriété appartenant à la Commune de Erezée

Option architecturale d'ensemble
Plan masse

Date : le 10-08-2016 Echelle 1/500

Auteur de projet



Pour la s.p.r.l. IMPACT,
Dominique PAJOT
Géomètre-expert

LEGENDE
Situation existante

- Périmètre du bien
 - Limite zone d'habitat à caractère rural / zone agricole ou forestière
 - Construction existante (+ nombre de niveaux + direction du faîtage)
 - Courbe de niveau (+ cote)
 - Haie basse feuillue à préserver
 - Haie haute feuillues à préserver
 - Arbre feuillu à maintenir
 - Limite des parcelles
 - Clou repère + cote
- Equipements:
- Route asphaltée (+ filet d'eau)
 - Chemin empierré
 - Chemin de terre
 - Axe de la voirie
 - Eau
 - Electricité
 - Egout (béton Ø300)
 - Pylône électrique
 - Taque

Situation projetée

- Limite du permis d'urbanisation après exclusion de la zone agricole, de la zone forestière et du solde de la zone d'habitat à caractère rural
- Alignement
- Front de bâtisse obligatoire
- Angle obligatoire
- Limite extrême des constructions
- Nouvelle construction
- Garage
- Car-port
- Mitoyenneté obligatoire
- C.O.
- J.
- Z.S.
- Z.A.
- Z.E.V.
- Z.T.F.
- Zone de cour ouverte
- Zone de jardin
- Zone de service (aire poubelle + boîtes aux lettres)
- Solde de la zone d'habitat à caractère rural
- Zone agricole
- Zone d'espaces verts
- Zone de taillis feuillus à conserver

- Z.F. Zone forestière
 - Aire de retournement
 - Servitude de passage vers la zone agricole
 - Maintien d'ouverture paysagère
 - Talus
 - Mur
 - Arbre futur
 - Arbre à supprimer
 - Haie vive favorisant la biodiversité
 - Haie vive à planter
 - Haie vive à supprimer
 - Limite des parcelles
 - Implantation des profils
 - Niveau repère
- Equipements:
- Zone à intégrer dans le domaine public
 - Chemin à moderniser

1 à 30	Numéro de la parcelle
105ha.67a.25ca.	Superficie totale du permis d'urbanisation
02ha.89a.40ca.	Superficie après exclusion des lots A et B
09a.97ca.	Superficie de la parcelle
03a.66ca.	Superficie à intégrer dans le domaine public 1a 60ca, 1a 81ca et 25ca

